

ATELIER N° 4

La PMI dans le territoire, des indicateurs pertinents

- Une des missions de la PMI est la connaissance de l'état de santé des mères et des enfants qui permet d'identifier les priorités d'actions de santé publique. La PMI dispose pour cela des certificats de santé (8 jours, 9 mois, 24 mois), mais aussi d'études ponctuelles, et dans un avenir très proche (déploiement courant 2015) d'un système d'information qui permettra de mieux connaître la population rencontrée.
 - Ces données, confrontées avec celles provenant d'autres institutions ou partenaires (ARS, ORS, CPAM, APUR, observatoires sociaux, observatoire de la protection de l'enfance) et mise en perspective avec l'expérience des professionnels de terrain, permettent de repérer les problématiques de santé d'un territoire, si besoin à une échelle très fine (quartiers). Elles permettent également d'identifier les inégalités de santé et d'adapter les actions (saturnisme...).
 - Comment utiliser ces indicateurs pour contribuer au pilotage des politiques publiques ?
-

Le contexte

Parallèlement à toutes ses missions en direction des usagers, le service de PMI a une mission importante d'épidémiologie et de santé publique. Il reçoit tous les avis de grossesse, les certificats de santé (8 jours, 9 mois, 24 mois), les avis de décès des enfants de moins de 6 ans. Outre le traitement de ces informations, le président du Conseil général est tenu de les présenter annuellement aux personnes et organismes concourant à la promotion de la santé de la mère et de l'enfant, notamment les représentants des établissements de santé et des établissements libéraux, des organismes de sécurité sociale et des services concernés de l'État.